



RAPPORT ANNUEL

Sur le prix et la qualité

du service public d'élimination des déchets

2017



SOMMAIRE

1. Présentation de la Communauté de Communes Usse et Rhône	page 3
2. La Collecte	page 3
a. Les ordures ménagères	
b. La collecte sélective par apport volontaire	
c. Les déchets DEEE	
d. Les autres collectes sélectives	
3. Le traitement	page 12
a. L'incinération des ordures ménagères	
b. Le traitement des autres déchets	
4. Constats, Décisions et orientations	page 13
5. Aspects financiers	page 14
6. Annexes	page 15



1. La Communauté de Communes Usse et Rhône

Président : M. Paul RANNARD

Vice-Président en charge de l'environnement : M. Patrick BLONDET

Depuis le 1^{er}/01/2017, les communautés de communes de la Semine, du Pays de Seyssel et du Val des Usse ont fusionné pour devenir la Communauté de Communes Usse et Rhône.

26 communes adhèrent à cette structure.

Soit : Anglefort (1 160 habitants), Bassy (442), Challonges (505), Chaumont (463), Chavannaz (212), Chêne en Semine (426), Chessenaz (209), Chilly (1 226), Clarafond/Arcine (961), Clermont (425), Contamine-Sarzin (685), Corbonod (1 266), Desingy (821), Droisy (162), Eloise (860), Franclens (558), Frangy (2 135), Marlioz (853), Menthonnex-Sous-Clermont (672), Minzier (966), Musièges (385), Saint Germain-sur-Rhône (489), Seyssel 01 (1 000), Seyssel 74 (2 366), Usinens (398) et Vanzy (329).

La population totale s'élève à **19 974** habitants (Chiffres INSEE publiés au 01.01.2017).

Les compétences de la Communauté de Communes sont définies dans les statuts approuvés par délibération n° CC 197/2017 du 16 mai 2017.

2. La collecte

a. Les ordures ménagères

Le service de collecte des ordures ménagères est assuré actuellement par les prestataires des anciennes communautés de communes :

- **EXCOFFIER FRERES** pour le secteur de la Semine (Chêne-en-Semine, Chessenaz, Clarafond-Arcine, Eloise, Franclens, Saint-Germain sur Rhône et Vanzy)
- **SME** pour le secteur du Pays de Seyssel (Anglefort, Bassy, Challonges, Clermont, Corbonod, Desingy, Droisy, Menthonnex-sous-Clermont, Seyssel 01, Seyssel 74 et Usinens)
- **SITA SUEZ** pour le secteur du Val des Usse (Chaumont, Chavannaz, Chilly, Contamine-Sarzin, Frangy, Marlioz, Minzier, Musièges).

En 2019, un nouveau marché sera lancé pour la collecte des ordures ménagères sur tout le territoire de la CCUR.

4 400.02 tonnes ont été collectées et facturées par ces trois prestataires.

La tournée pour la collecte des ordures ménagères se déroule comme suit :

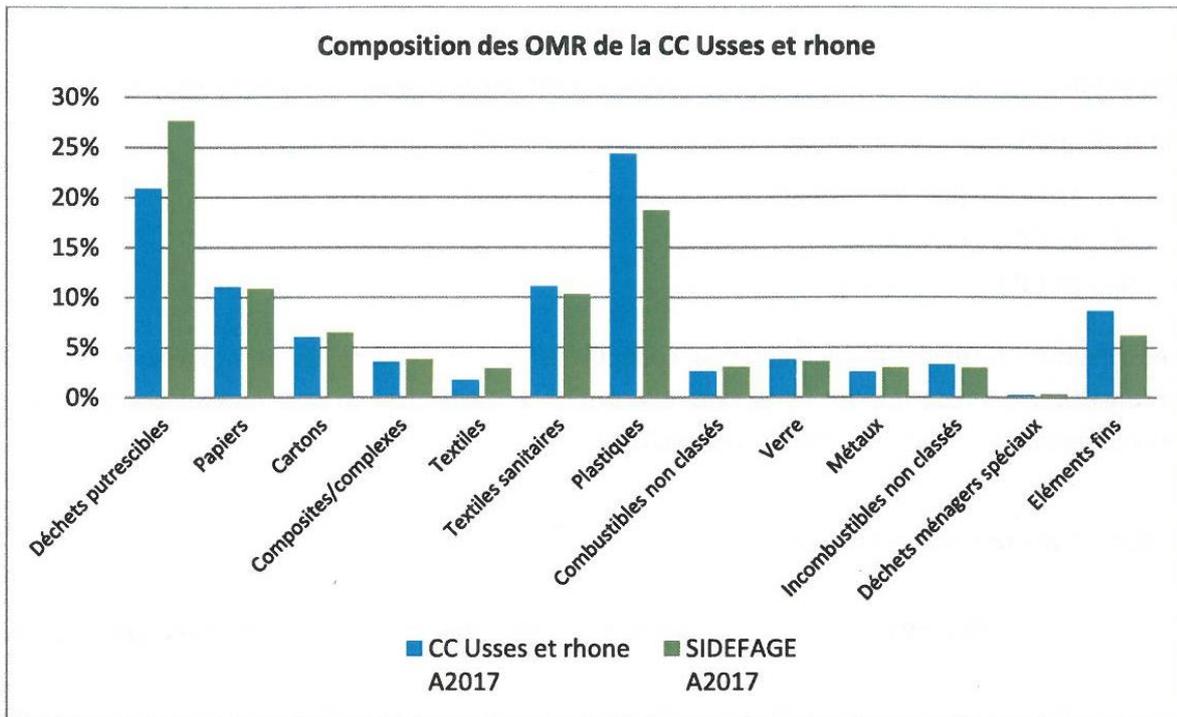
Une fois par semaine dans chaque commune de la Communauté de Communes, deux fois par semaine pour les restaurants, commerces, camping et maison familiale.

Des conteneurs collectifs sont fournis et installés par la Communauté de Communes. Les conteneurs sont nettoyés au minimum une fois par an en fonction des secteurs par l'entreprise CSP Chablais Propreté ou EXCOFFIER Frères.

Le traitement des ordures ménagères est confié au SIFPAGE.

Le Sidéfage organise chaque année 2 campagnes de caractérisation des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles). Ces études d'optimisation des déchets permettent d'analyser le contenu des ordures ménagères déposées au Sidéfage. Les tableaux ci-dessous élaborés par le SIFPAGE représentent la composition des OMR de la CCUR.

Composition des OMR de la CC Usse et Rhône



Composition des OMR de la CC Usse et Rhone par catégorie

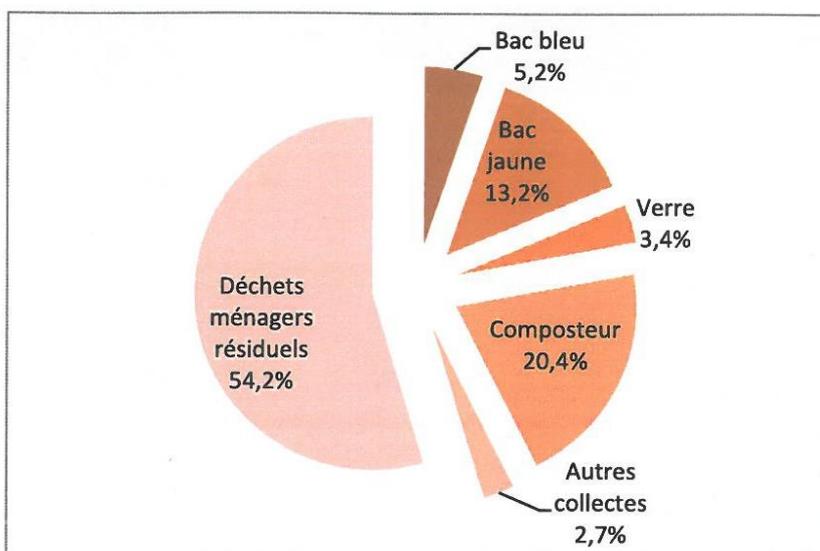
	CC Usse et rhone P2015	CC Usse et rhone A2015	CC Usse et rhone P2016	CC Usse et rhone A2016	CC Usse et rhone P2017	CC Usse et rhone A2017	SIDEFAGE A2017
Déchets putrescibles	21,9%	15,5%	35,7%	34,4%	24,6%	20,9%	27,7%
Papiers	9,4%	11,9%	7,5%	7,6%	10,6%	11,1%	10,9%
Cartons	7,5%	7,8%	5,1%	5,9%	6,3%	6,0%	6,5%
Composites/complexes	4,4%	4,1%	3,1%	4,1%	2,7%	3,6%	3,8%
Textiles	3,8%	2,7%	1,2%	3,9%	2,1%	1,7%	2,9%
Textiles sanitaires	8,7%	12,1%	11,4%	7,6%	8,1%	11,1%	10,3%
Plastiques	19,7%	21,5%	16,1%	16,4%	23,1%	24,4%	18,7%
Combustibles	3,8%	3,7%	2,8%	3,4%	2,0%	2,6%	3,1%
Verre	7,3%	6,0%	4,8%	5,2%	5,8%	3,8%	3,6%
Métaux	4,1%	6,0%	2,8%	4,1%	4,4%	2,5%	3,0%
Incombustibles non classés	1,5%	1,3%	0,6%	0,7%	2,2%	3,3%	3,0%
Déchets ménagers spéciaux	0,6%	0,3%	0,3%	0,1%	0,0%	0,3%	0,3%
Eléments fins	7,5%	7,1%	8,6%	6,5%	7,9%	8,7%	6,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100%	100%	100%	100%

Évolution de la composition des OMR de la CC Usse et rhone

Entre les 2 campagnes de 2017, le Sidéfage a observé une certaine régularité dans la composition des OMR de la CCUR. Cependant, quelques variations sont à noter :

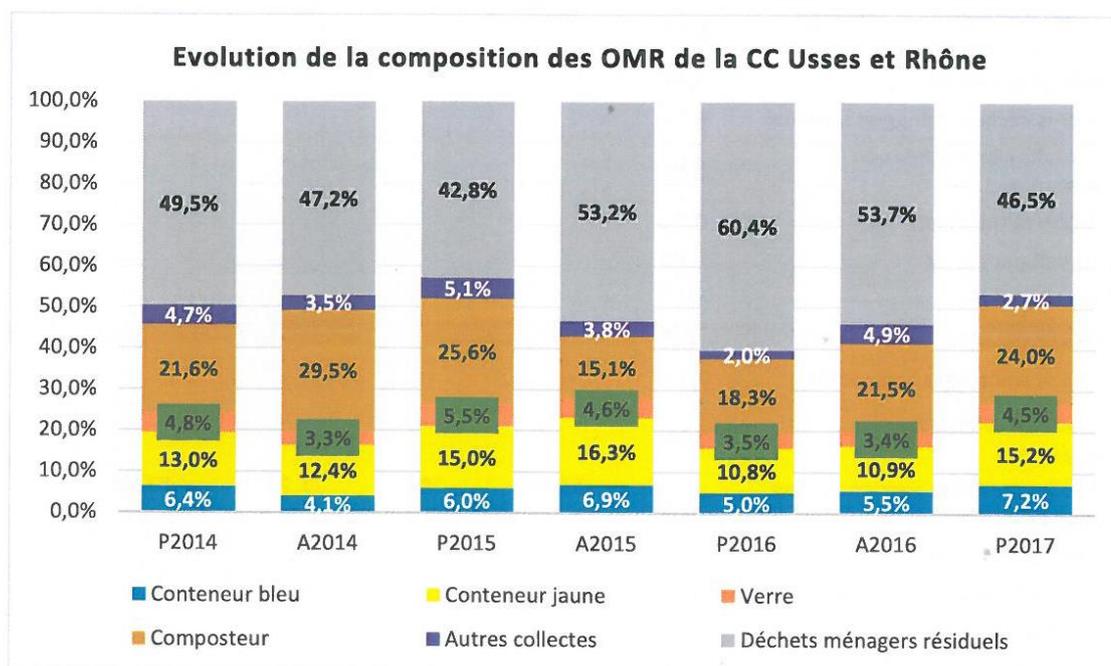
- la proportion de déchets putrescibles diminue d'environ 4 %
- la proportion de textiles sanitaires augmente de 3 %

48,5 % des OMR produites sur le territoire de la CCUR pourraient faire l'objet d'un meilleur tri et/ou d'un traitement par compostage (cf graphique ci-dessous).



Composition des OMR de la CC de Usse et Rhône

21,8 % des OMR de la CCUR pourraient être orientées vers les collectes sélectives existantes.



Évolution de la composition des OMR de la CC Usse et Rhône

La campagne d'automne 2017 est marquée par une baisse des trois principaux gisements de déchets pouvant faire l'objet d'un tri vers les collectes sélectives existantes.

Les résultats des caractérisations faites par le Sidéfage montrent que :

- 65 % du gisement de déchets qui pourraient être collectés dans le conteneur bleu sont encore présents dans les OMR,

- 39 % du gisement de déchets qui pourraient être collectés dans le conteneur jaune sont encore présents dans les OMR,
- 15 % du gisement de verre sont encore présents dans les OMR.

Selon le Sidéfage, une amélioration du tri permettrait une économie sur le coût du traitement des OMR (incinération) de 20 % soit une baisse de 83 799 €.

b. La collecte sélective par apport volontaire

La collecte sélective permet de récupérer selon le principe de « l'apport volontaire » un certain nombre de déchets. Ce dispositif permet la sauvegarde de nos paysages, de notre air et de notre eau en évitant le gaspillage des matières premières.

Cette collecte sélective a été conçue également dans un souci de maîtrise des coûts de gestion des déchets.

*** La collecte par conteneurs**

Le SIDEFAGE met à la disposition des habitants des containers à verre, à plastique/Alu et à papier/carton, pour permettre le tri sélectif. Au 01/01/2018, le SIDEFAGE comptabilise 223 containers répartis sur le territoire de la CCUR.

Le SIDEFAGE se charge de l'achat, de la pose, de l'entretien des containers et du traitement de ces déchets.

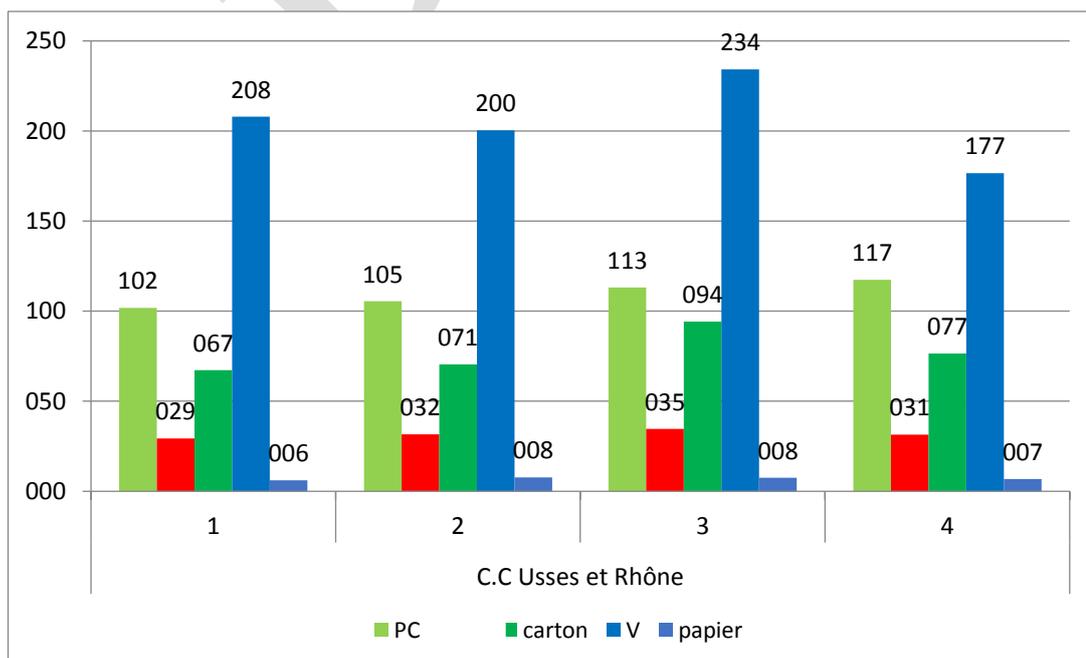
Depuis 2010, cet organisme encourage, par un système d'incitation financière, l'installation de containers semi-enterrés.

24 containers sont implantés sur le territoire de la CCUR :

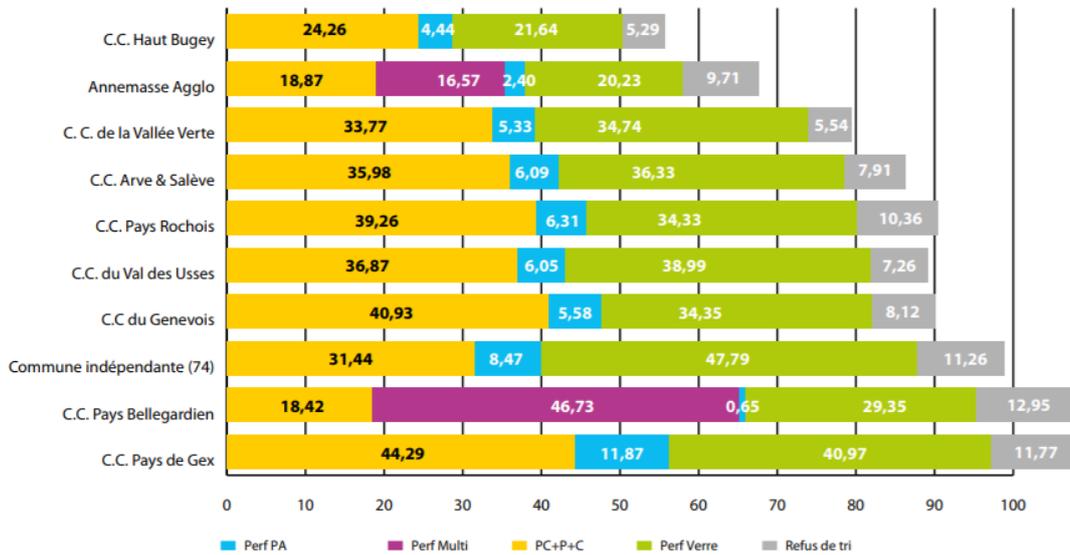
- 6 containers à Clarafond/Arcine en 2012
- 6 containers à Eloise (sur deux sites) en 2013
- 3 containers à Franclens
- 6 containers à Chêne-en-Semine (sur deux sites) en 2014
- 3 containers à Vanzy en 2011

En 2017, le tonnage de la collecte sélective s'élève à **1 720.89 tonnes**.

Les graphiques ci-dessous, issus du Sidéfage, illustrent les tonnages par trimestre et par catégorie de déchets (PC : papier carton, PA : plastique aluminium, Cartons, V : verre et papier) ainsi que la performance de collecte par EPCI.



Performance de collecte des 4 flux en kg/hab par EPCI pour 2017



*** Les déchetteries**

La CCUR met à disposition des habitants 3 déchetteries intercommunales situées sur les sites de St Germain/Rhône, Frangy et Seyssel 74. Elles sont ouvertes à l'ensemble de la population de la Communauté de Communes. Les horaires sont les suivants :

Déchetterie de Frangy

	Eté (1)	Hiver (2)
Lundi	14h-17h30	14h-17h
Mercredi	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h
Vendredi	14h-17h30	14h-17h
Samedi	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h

Déchetterie de St Germain/Rhône

	Eté (3)	Hiver (4)
Mercredi	8h30-12h 13h30-16h30	8h30-12h 13h30-16h30
Samedi	8h30-12h 13h30-16h30	8h30-12h

Déchetterie de Seyssel

	Eté (1)	Hiver (2)
Lundi	9h-12h	9h-12h
Mercredi	9h-12h 14h-17h	9h-12h 14h-17h
Vendredi	14h-17h	14h-17h
Samedi	8h30-12h30 13h30-17h15	8h30-12h30 13h30-17h15

- (1) Eté : du 1^{er} avril au 30 octobre
- (2) Hiver : du 2 novembre au 30 mars
- (3) Eté : du 2 mai au 30 septembre
- (4) Hiver : du 1^{er} octobre au 30 avril

Toutes les déchetteries sont fermées les dimanches et jours fériés. Par ailleurs, elles sont inaccessibles au public en dehors de ces heures d'ouverture.

Elles sont placées sous la responsabilité de deux agents de la Communauté de Communes. Sur la déchetterie de St Germain/Rhône, l'agent est assisté par un employé d'une société extérieure (entreprise EXCOFFIER) afin de gérer le tri par benne.

Les prestataires de service sur le territoire de la Communauté de Communes sont :

EXCOFFIER : encombrants, plastiques, gravats, bois, batterie, tôle, ferraille et déchets toxiques (le marché est conclu pour une durée de deux ans éventuellement renouvelable 1 an (soit du 01/04/2016 au 31/03/2018 ou au 31/03/2019 si renouvellement).

Par ailleurs, il y a une adjonction d'une option concernant la mise à disposition d'un personnel chargé de seconder celui de la CCUR pendant les ouvertures de la déchetterie de St Germain/Rhône uniquement.

SME : collecte des gravats, encombrants et déchets verts sur la déchetterie de Seyssel.

SIDEFAGE : il confie à des prestataires le transport de la collecte du verre, du papier/carton et du plastique/alu ; il se charge du traitement, de l'élimination et de leur valorisation.

Les déchets encombrants :

A la déchetterie, des conteneurs sont mis à disposition pour la collecte des habitants. Certaines communes organisent ponctuellement des collectes dans les villages notamment auprès des personnes âgées. La Communauté de Communes, après mise en concurrence a confié à l'entreprise Excoffier l'enlèvement des bennes ; le traitement relevant du Sidéfage.

Mise en place d'une benne eco-mobilier :

Afin de désencombrer et d'améliorer le recyclage, une benne eco-mobilier a été mise en place en mai 2016 à la déchetterie de St Germain-sur-Rhône. Ainsi, tous les déchets d'ameublement (chaises, literies, mobiliers de jardins...) sont collectés pour être recyclés et valorisés. Par ailleurs, cela permet de réduire le tonnage de la benne des encombrants et les collectes.

52.68 tonnes ont été collectées en 2016 pour Ecomobilier.

83.48 tonnes collectées en 2017 soit environ **30 000 € de soutien financier versé à la CCUR.**

Il serait très judicieux de mettre en place une benne eco-mobilier dans les déchetteries de Seyssel et Frangy.

La fourniture de composteurs individuels :

Cette opération était organisée par les ex CCSemine et Pays de Seyssel afin de limiter la production d'ordures ménagères. Cette initiative a continué avec la CCUR : 11 composteurs ont été vendus en 2017 (tarif 25 € l'unité). Le stock de composteurs est bientôt épuisé. La CCUR envisage pour 2018 l'achat de nouveaux composteurs qui seront mis à la vente auprès des usagers.

c. Les déchets D3E :

Il s'agit d'une collecte sélective, organisée sur les 3 déchetteries, confiée à un éco-organisme (OCAD3E) par convention laquelle a été renouvelée début 2017 suite à la fusion des 3 communautés de communes. Elle permet le tri des appareils électroménagers grands froids (GEM Froid), appareils électroménagers hors-froids (GEM Hors-Froid), petits appareils ménagers (PAM) et des écrans. Ce système permet d'enregistrer le versement d'une prime

incitative au tri (versée trimestriellement en fonction du volume collecté). En 2017, 165.50 tonnes de déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) ont été collectées.

12 803.86 € de soutien technique ont été versés à la collectivité pour l'année 2017.

Tonnage des D3E en (tonnes)
 Déchetterie St Germain/Rhône

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ecrans	9,326	10,497	9,6	5.992	6.589	9.499	4.2
GEM (Gros ElectroMénagers) Froid	6,709	8,522	8,7	9.164	9.479	7.016	7.9
GEM (Gros ElectroMénagers) Hors Froid	14,831	18,358	15.5	15.950	16.610	17.764	14.7
PAM (Petits Appareils Electroménagers)	9,457	13,019	13.1	13.564	14.466	13.250	14.5
TOTAL D3E	40.32	50.40	46.9	44.67	47.14	47.53	41.3

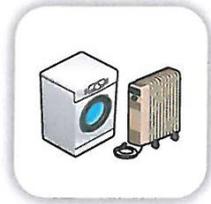
Déchetterie de Frangy

	2014	2015	2016	2017
Ecrans	13.3	12.2	10.362	8.4
GEM (Gros ElectroMénagers) Froid	11.3	13.2	9.318	11
GEM (Gros ElectroMénagers) Hors Froid	21.5	20.4	18.662	24.2
PAM (Petits Appareils Electroménagers)	22.4	20	21.864	18.9
TOTAL D3E	68.7	65.8	60.2	62.4

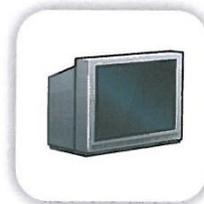
Déchetterie de Seyssel

	2013	2014	2015	2016	2017
Ecrans	18.557	15.795	13.679	14.654	9.7
GEM (Gros ElectroMénagers) Froid	10.002	9.718	13.176	14.975	9.5
GEM (Gros ElectroMénagers) Hors Froid	21.438	17.842	21.887	32.334	22.6
PAM (Petits Appareils Electroménagers)	24.389	18.856	22.637	21.671	20
TOTAL D3E	74.39	62.21	71.38	83.63	61.8

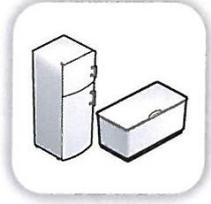
Après la collecte dans les déchetteries, les DEEE sont confiés à Eco-systèmes pour être acheminés ensuite dans les centres de tri suivants :



Gros électroménager hors-froid chez :
EXCOFFIER FRERES - VILLY LE PELLOUX (74)



Écrans chez :
SIBUET ENVIRONNEMENT -
CHAMOIX SUR GELON (73)



Gros électroménager froid chez :
TERECOVAL - LA CHAMBRE (73)



Écrans plats chez :
GALLOO - VERNUILLET (28)



Petits appareils en mélange chez :
GROUPE COOPERATIF DEMAIN - LONS
LE SAUNIER (39)

Les résultats de la collecte DEEE et le bilan matières sont présentés en annexes 1 et 2.

d. Les autres collectes sélectives

* Les lampes

Pour les déchetteries de St Germain/Rhône et Seyssel, une convention a été signée avec "OCAD3E - Recylum" (mise à disposition de conteneurs et enlèvement gratuit) - Cette convention a été renouvelée jusqu'au 31 décembre 2020.

Collecte Saint Germain: 144 kg de lampes et 161 kg de tubes en 2017.

Collecte Seyssel : 109 kg de lampes et 179 kg de tubes en 2017.

Nb : le bac fourni étant de grande capacité, l'enlèvement n'est pas régulier.

Pour la déchetterie de Frangy, la collecte et le traitement des ampoules et néons est assurée par l'entreprise Excoffier Frères.

110 kg d'ampoules et 136 kg de néons ont été collectés en 2017. Il serait judicieux de passer une convention avec Recylum à la fin du marché Excoffier. Cela permettrait de réduire les coûts. La collecte par Recylum est totalement gratuite.

* Les piles

Pour la déchetterie de St Germain : convention avec "SCRELEC" signée en 2009 et reconduite suite à la fusion.

Collecte 2017 : 626 kg

Pour la déchetterie de Frangy : convention avec COREPILE signée en 2006 et reconduite suite à la fusion.

Collecte 2017 : 486 kg

Pour la déchetterie de Seyssel : convention avec COREPILE signée en 2007 et reconduite suite à la fusion.

Collecte 2017 : 1 572 kg

* Les déchets médicaux

Pour la déchetterie de St

médicale" signée en

En 2017, 7 fûts de 50L ont été collectés.



Germain-Sur-Rhône, une convention avec "la collecte 2010 (fourniture de bacs de collecte et rémunération par la CCS) a été reconduite en 2013 pour une durée maximale de 3 ans. Un avenant à la convention a été signé le 1^{er}

Pour Frangy, le point de collecte est à la mairie de Frangy . La convention a été reconduite par avenant n°1 en mars 2017. Cette année, 5 fûts ont été collectés.

* **Les batteries** : la collecte des batteries est confiée à l'entreprise EXCOFFIER FRERES : 7.03 tonnes ont été collectées en 2017 sur les 3 déchetteries (2.54 t pour Frangy, 3.094 t pour St Germain et 1.396 t pour Seyssel).

* **Les huiles** : la collecte des huiles de vidange est organisée par le Préfet (arrêté portant agrément N°AP 2015044-0023 du 13 février 2015) accordée à l'entreprise SA SEVIA jusqu'au 05/04/2020). En 2016, l'entreprise SEVIA a souhaité facturer ses collectes. De fait, la collecte est effectuée par la société FAURE, prestataire d'EXCOFFIER avec qui une convention a été signée en 2017.

* **Les textiles** : convention avec TRI VALLEES SARL SCOP signée depuis 2011 (délibération n°77/11 du 20/12/2011).

Ci-dessous les tonnages collectés en 2017 :

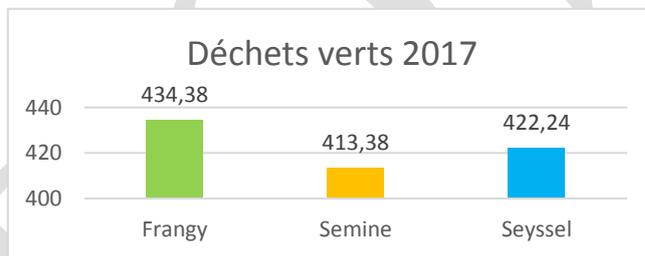
- Frangy : 30 036 kg
- Saint-Germain-sur-Rhône : 13 188.75 KG
- Seyssel : 26 450 kg

Suite aux bilans fournis par TRI VALLEES notre collectivité présente la meilleure collecte sur le secteur.

En octobre 2015, La CCSemine et la CCVU ont signé une convention avec la Fibre Savoyarde autre société habilitée à la collecte mais hors déchetterie. Les containers de collecte ont été mis en place en 2016 sur les communes de Chêne-en-Semine, Clarafond-Arcine et Eloise, Frangy cimetièrre et Minzier.

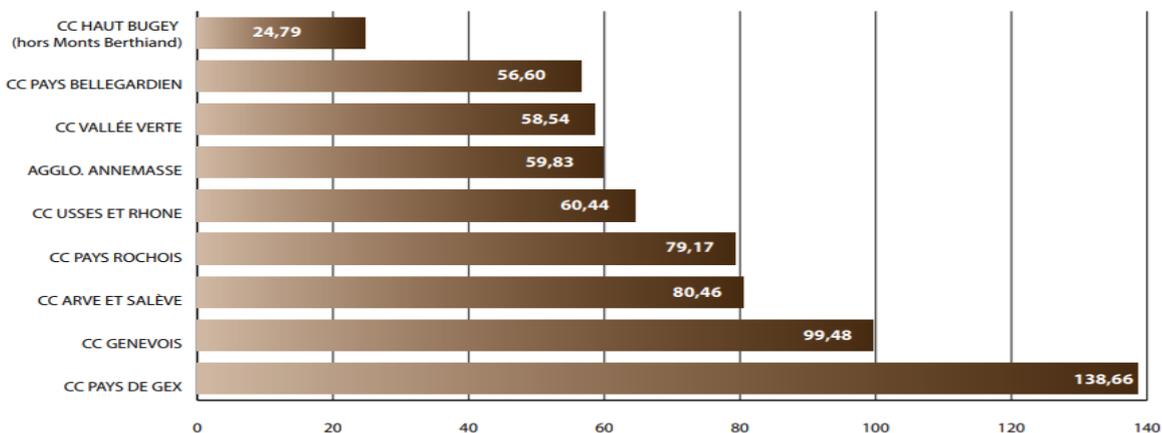
20 357 kg ont été collectés en 2017 sur ces 5 sites.

* **Les déchets verts** : ils sont déposés sur une plateforme spécifique, puis collectés et traités par le Sidéfage via le site de compostage de Surjoux (site à proximité). En 2017, 1270 tonnes de déchets verts ont été collectés sur le territoire de la CCUR.



Globalement, on constate que le tri par apport volontaire est important. Ci-dessous un tableau du Sidéfage relatif à la performance de collecte des déchets verts pour l'année 2017.

Performance de collecte des déchets verts en kg/hab par EPCI pour 2017



3. le traitement

a - L'incinération des ordures ménagères

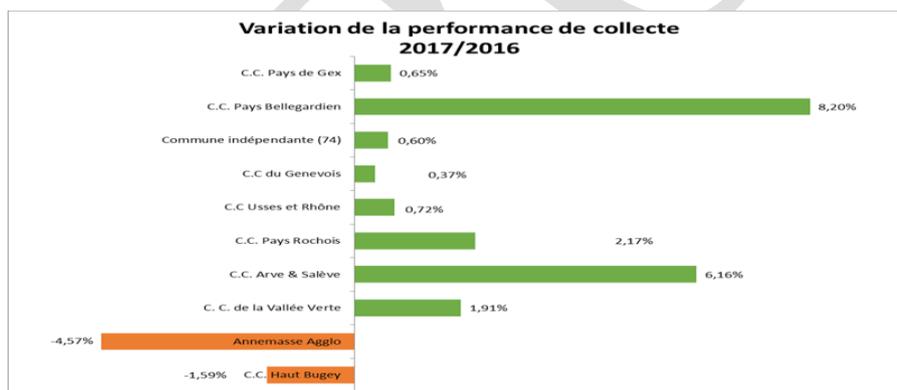
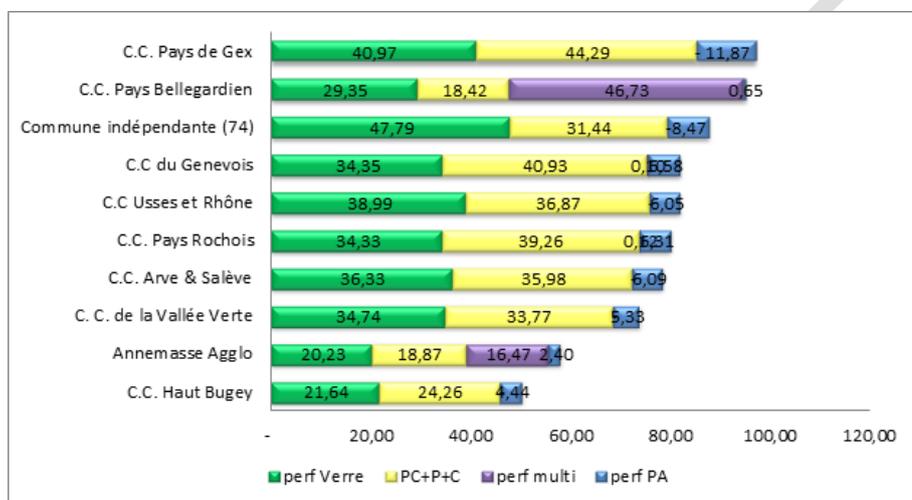
Les ordures ménagères collectées par les entreprises EXCOFFIER, SME ET SITA SUEZ sont ensuite acheminées vers le centre de traitement du SIDEFAGE à Bellegarde (01).

b -Le traitement des autres déchets

Par le Sidéfage

Papier-carton et plastique-alu sont dirigés vers les centres de tri, puis vers les usines de recyclage. Quant au verre, il est acheminé directement vers les verriers, le tri entre le verre blanc et verre de couleur se faisant directement dans l'usine de recyclage grâce à des machines très sophistiquées. Le traitement des déchets verts est aussi confié au SIDEFAGE.

On peut constater que les citoyens de la Semine, par leur sens civique, permettent d'arriver en bonne position en matière de tri.



Cette position permet à la collectivité de percevoir une aide incitative qui, bien que modeste, vient en diminution du coût de traitement des déchets.

Valorisation énergétique du Sidéfage :

Le SIDEFAGE valorise par recyclage les différentes matières. En outre, grâce à l'incinération des OM, il produit de l'électricité qui est revendue sur le réseau ERDF.

Par Excoffier

L'entreprise se charge du traitement des déchets issus de la déchetterie et remet à la collectivité des bons de traitement attestant de la filière retenue.

Tonnage des déchets collectés et traités par l'entreprise EXCOFFIER

PRODUIT	FRANGY	SAINT-GERMAIN/RHÔNE	SEYSSEL
Aérosols	0.196		0.265
Ampoules	0.118		
Amiante		2.47	
Bois	408.18	200.22	498.16
Déchets incinérables - Petits encombrants et Plastique	37.14	104.46	Collecté par SME
Déchets verts	428.16	419.60	
Encombrants	408.3	50.44	
Ferraille	122.76	85.52	182.96
Gravats	6.1	190.72	
Huile Végétale	1.354	0.794	1.66
Huile minérale usagée	4.815	2.934	6.671
Néons	0.16		
Peintures	10.257	4.526	12.343
Phytosanitaires	0.334	0.088	
Piles	0.564		
Plâtre	45.58	23.42	51.30
Pneumatiques		4.8	
Produits de laboratoire	0.71	5.394	0.738
Radiographies	0.066	0.038	
Batteries	2.329	3.094	1.396
Liquides incinérables	0.282		
Médicaments	0.032		
Solvants non chlorés	0.170		
Total tonnages 2017	1 744.855	1 112.721	755.495



4. Constats, décisions et orientations

Bâtiment de la déchetterie

Le bâtiment accueille les produits dangereux, ainsi que les déchets médicaux (en fûts).

Suite à l'audit lancé par le Sidépage, la Communauté de Communes a réalisé des aménagements pour un fonctionnement optimal.

Dès 2010, des actions ont été réalisées afin de faciliter le dépôt en matière de tri (achat de panneaux de signalétique, pose de renfort de sécurité sur les quais) ; en 2011 la construction de quais supplémentaires a permis un tri plus fin avec notamment celui du plâtre.

Ces quais supplémentaires sont une aide décisionnelle dans le choix de mettre en place la REP (Responsabilité Elargie du Producteur) Meuble dès 2016.

Nettoyage

Les agents veillent au respect de la propreté des lieux, au bon aménagement du site.

Le nettoyage des containers OM s'effectue une à deux fois par an par les entreprises EXCOFFIER ou CSP Chablais Propreté.

De même, le Sidefage a repris à son compte le nettoyage des conteneurs semi-enterrés installés par la collectivité, laquelle est chargée de l'entretien (le rapport annuel est transmis par le Sidefage à la collectivité).

5. Aspects financiers

En 2017, le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été maintenu à 10.06%.

COUT RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES 2017 – Marché EXCOFFIER

ENTREPRISES	Tonnage Annuel	PRIX TTC
EXCOFFIER - Semine	799.20	71 499.96 €
SME – Menthonnex Seyssel	1995,78	189 538.77 €
SITA - Frangy	1 605.90	103 489,53 €

LAVAGE DES CONTENEURS PAR L'ENTREPRISE EXCOFFIER - 2017

PRESTATAIRE	MOIS	QUANTITE	PRIX TTC
EXCOFFIER	AVRIL	380	2 090 €
EXCOFFIER	SEPTEMBRE	380	2 090 €
CSP CHABLAIS PROPLETE	SEPTEMBRE	1 000	5 203.80 €

TRAITEMENT DES DECHETS – SIDEFAGE

Tonnage Annuel OM	Tonnage Annuel Encombrants (en tonnes)	Refus de Tri	Tonnage déchets verts	Tonnage total traité	PRIX TTC
4400.02	851.18	110.88	1 270	6 636.60	653 051.40 €

Éléments budgétaires Service Environnement 2017

Dépenses Fonctionnement	Montant €
Coût de fonctionnement Déchetteries (prestataires 3 sites)	597 125
Coût de Collecte OM (3 prestataires 26 communes)	364 529
Coût incinération OM (4400 T / SIDEFAGE)	405 217
Coût fourniture (assurance, véhicules, petits matériel etc..)	52 000
Charges Personnel du service (6ETP) (salaires bruts + charges patronales)	235 253
Cotisations SIDEFAGE	26 766
TOTAL DEPENSES 2017	1 680 890
Recettes Fonctionnement	Montant €
TEOM 2017	1 841 000
Revente Matériaux dechetterie (DEEE, Ferrailles, batteries...)	130 153
REOM (entreprises)	16 063
TOTAL RECETTES 2017	1 987 216
EXCEDENT	306 326

Pour l'année 2017, l'ensemble des dépenses de fonctionnement du service représente un montant total de **1 680 890 €**.

Les recettes du service TEOM, REOM et revente matériaux représentent : 1 987 216 €
 A ce titre, nous observons un excédent de : **306 326 €** pour l'année 2017.

- ✚ *Il est à préciser que d'ici 2018-2019, le service environnement sera en charge d'un investissement important.*
- ✚ *En effet, le site de déchetterie de Frangy fait l'objet d'un arrêté de la DREAL pour non-conformité des ouvrages concernant la sécurité des personnes et le risque de pollution du milieu naturel.*
- ✚ *Actuellement, ce site est en « période transitoire », menacé de fermeture par les services compétents de l'Etat.*
- ✚ *Ces documents établis par les services de l'Etat sont joints en annexe à ce rapport.*
- ✚ *Il est à noter que la déchetterie de Frangy est toutefois en position centrale sur le territoire de la CC Usse et Rhône avec une zone de chalandise de 8 600 habitants (soit 40 % de la population), d'où l'importance d'avoir un site adapté au flux de déchets entrant, lesquels augmentent régulièrement.*
- ✚ *En conséquence, la CCUR a décidé la construction d'un nouveau site de déchetterie à proximité d'ici 2019 pour un coût total de l'opération de 1 300 000 €.*
- ✚ *A ce jour, les études de projet détaillé sont réalisées par un bureau d'étude.*
- ✚ *Le lancement des consultations et travaux est prévu pour 2019 avec une finalisation des travaux prévue pour 2020.*

6. Annexes

Annexe 1

Nombre de DEEE collectés en 2017

LES RÉSULTATS DE VOTRE COLLECTE 2017

CC USSES ET RHONE (74)

165.5 tonnes de DEEE collectées en 2017



165.5 tonnes de DEEE collectées en 2017



soit **25 680** appareils électriques et électroniques



Votre performance est de **8.50 kg/hab/an**

Votre collectivité fait partie du milieu **Semi-urbain**

Performances nationales par milieu	Performance
Rural (< 70 hab/km ²)	9,9 kg/hab/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km ²)	7,4 kg/hab/an
Urbain (> 700 hab/km ²)	3,2 kg/hab/an



134 tonnes de matières recyclées
14 tonnes d'autres valorisations (énergétique, matière...)
20 tonnes de matières éliminées en installations spécialisées



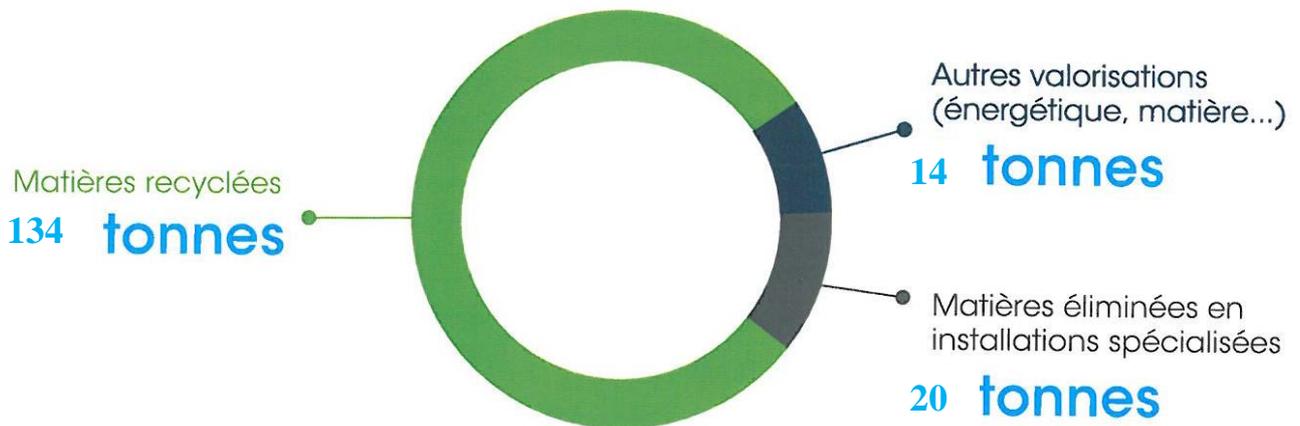
200 barils de pétrole évités
807 tonnes de CO₂ économisées
 Soit l'équivalent de **5 493 milliers de kilomètres** parcourus en voiture

Annexe 2

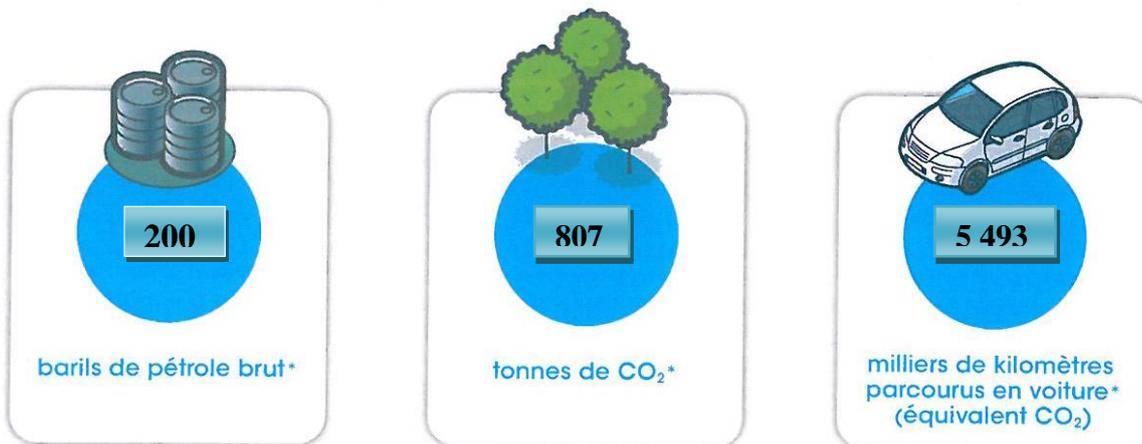
Valorisation des DEEE

Les DEEE collectés dans les déchetteries sont acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés. Le schéma ci-dessous représente les résultats de leur valorisation ainsi que la correspondance en termes de matières obtenues.

Le bilan matières des DEEE collectés



vous permettez ainsi l'économie de :



Envoyé en préfecture le 15/06/2018

Reçu en préfecture le 15/06/2018

Affiché le



ID : 074-200070852-20180612-CC_137_2018-DE

PROJET